

Montreuil, le 24 avril 2014

COMPTE-RENDU DE LA PARITAIRE PLÉNIÈRE DU 16 AVRIL 2014

BRANCHE CAOUTCHOUC

Préambule :

L'objectif de cette paritaire était de soumettre à signature des O.S., la nouvelle proposition d'accord sur les salaires minima dans la branche, établie par le SNCP.

Du fait des nouvelles propositions patronales, la CGT considère que la réunion de ce jour, n'est pas une réunion de conclusion.

Elle doit servir à débattre des différentes propositions formulées par les O.S.

A cet effet, la CGT remet la proposition salaire définie lors de notre congrès avec la grille fédérale à 1900 € au coefficient 130 puis un rapport de 1 à 5 jusqu'à 880 soit 9500 €. Ce qui se traduit par une valeur de point à 10,13 €.

Une nouvelle fois, la chambre patronale a continué dans le mépris, en nous disant que pour elle, c'était la dernière réunion sur les salaires minima de branche et qu'il n'était plus question de négocier quoi que ce soit d'autre que ses dernières propositions, à savoir :

- ☞ Revalorisation de la valeur du point servant au calcul de la prime d'ancienneté, porté de 6,09 € à 6,15 €, soit + 1%.
- ☞ Augmentation des rémunérations annuelles des ingénieurs et cadres de 1% par rapport à la proposition précédente.

Nous avons eu une nouvelle fois, droit aux lamentations du SNCP sur la compétitivité des entreprises, et de leur difficultés, face à la concurrence, spécialement pour les PME et TPE.

La CGT a fortement réagi sur les propos tenus par le SNCP. Nous avons redit, avec force, que les grands groupes se portaient très, très bien et que l'on en avait assez d'entendre parler de compétitivité.

En effet, pour la CGT, et les résultats le démontrent, la compétitivité des entreprises françaises, dans la branche du caoutchouc, n'est pas un problème.

L'objectif inavoué du SNCP, est d'augmenter la rentabilité de ses sites de production, et par conséquent, de ses actionnaires.

Nous avons demandé à la chambre patronale qu'elle nous énonce des entreprises qui ont créé de l'emploi grâce à une meilleure compétitivité.

GRAND MOMENT DE SOLITUDE POUR LA CHAMBRE PATRONALE !

Nous attendons toujours la réponse.

En effet, il est évident, et nous le vivons tous les jours dans nos entreprises, que les gains de productivité n'ont jamais servi à être plus compétitif et à créer des emplois.

Ces gains de productivité ne servent uniquement qu'à augmenter la rentabilité de l'entreprise.

Devant ces nouvelles provocations, et en l'absence de prise en compte des revendications, l'ensemble des O.S. de salariés a informé le SNCP, qu'il n'y aurait pas de signature sur ces accords minimaux de branche.

Comme nous l'avons déjà dit lors du compte rendu de la réunion du 19 Mars 2014, seule, une mobilisation massive des salariés, tout collègue confondu, pourra faire plier le patronat.

D'autre part, les O.S. ont refusé de discuter ce jour sur le droit syndical par rapport au respect du fonctionnement des paritaires.

A savoir : Pas possible d'entamer une discussion sur un thème, si la conclusion sur le thème précédent n'est pas faite.

De ce fait, la première réunion sur le droit syndical aura lieu le 15 Mai 2014.

Restons vigilants et mobilisés.

Unis contre l'austérité !

Jeudi 1^{er} Mai 2014
Manifestation
15h00 - Bastille vers Nation

